

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4291

présenté par  
M. Rancoule

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, après le mot :

« agriculteurs »,

insérer les mots :

« , des retraités agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement proposé a pour objectif d'augmenter les pensions de retraite des agriculteurs, reconnaissant ainsi leur contribution vitale à notre économie et à notre sécurité alimentaire. Les agriculteurs jouent un rôle essentiel non seulement dans la production alimentaire mais aussi dans la gestion durable de nos ressources naturelles. Toutefois, malgré l'importance de leur travail, ils sont souvent confrontés à des revenus instables et inférieurs à ceux d'autres secteurs, ce qui se répercute directement sur leur pension de retraite.

Cette initiative législative vise à corriger cette injustice en assurant que les agriculteurs, qui consacrent leur vie à nourrir la nation et à entretenir le patrimoine naturel du pays, puissent jouir d'une retraite décente et sécurisée. En outre, cet amendement envoie un message clair aux jeunes générations que l'agriculture est un secteur valorisé et soutenu par l'État, ce qui est crucial pour encourager de nouvelles vocations dans ce domaine vital.

Ainsi, en augmentant les pensions des agriculteurs, nous ne faisons pas seulement un geste de reconnaissance, mais nous investissons aussi dans l'avenir de l'agriculture française et dans la stabilité de nos territoires ruraux, en renforçant l'attractivité du métier d'agriculteur et en soutenant ceux qui sont en fin de carrière après des années de service dédié.